



QUELQUES REPERES SUR LES ASSOCIATIONS EN FRANCE AUJOURD'HUI ¹

Edith Archambault – Viviane Tchernonog
Centre d'Economie de la Sorbonne
CNRS - Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Chiffres - clefs du secteur

- 46% des Français âgés de plus de 18 ans adhèrent à une association, soit 23 millions d'adhérents
- 32% des Français exercent une activité bénévole, soit 16 millions de bénévoles
- 1 800 000 personnes exercent une activité salariée dans les associations, à temps plein ou à temps partiel
- l'emploi salarié dans les associations représente 6% du volume de l'emploi privé et près de 5 % du volume total de l'emploi public et privé dans le pays
- le secteur associatif réalise un budget cumulé de l'ordre de 70 milliards d'euros ; sa contribution au PIB est de l'ordre 3,5% du PIB.

La contribution des associations à la décision démocratique, à la cohésion sociale, au bien-être des personnes et à l'animation des territoires est évidemment première par rapport à leur rôle économique. La mesure dans ces domaines est encore embryonnaire et s'améliorera sans doute au fil du temps. Cependant quelques indicateurs sont importants : les créations annuelles qui reflètent l'initiative associative et la sensibilité aux questions sociétales, l'adhésion aux associations et l'engagement bénévole qui traduisent l'implication plus ou moins forte dans la vie associative et le profil des dirigeants élus, censés être représentatifs de leur base, qui orientent les décisions des associations.

Les créations d'associations et le renouvellement du secteur associatif

Le nombre d'enregistrements de **créations annuelles d'associations** fluctue aujourd'hui autour de **65 000**, après des années de très forte progression. Ce chiffre élevé ne représente pas pour autant le nombre des associations nouvelles : un certain nombre d'associations enregistrées ne voient jamais le jour et la mortalité des jeunes associations est très élevée. En réalité, le solde annuel des disparitions et des naissances d'associations est nettement moindre : environ 37 000 associations grossissent annuellement le stock d'associations vivantes et actives, soit un taux annuel de croissance du nombre d'associations de 4%, supérieur au rythme de croissance de leurs ressources, qui fragilise les associations en les plaçant dans des situations de concurrence entre elles et avec le secteur privé.

Plus d'1,3 million d'associations

Le nombre d'associations vivantes est difficile à estimer avec précision car non seulement l'enregistrement des créations ne représente pas un accroissement net du nombre d'associations, mais le nombre d'associations qui disparaissent chaque année n'est pas connu. Le nombre d'associations vivantes et actives devrait cependant avoisiner aujourd'hui 1,3 million. La multiplication très rapide des collectifs, coordinations, comités et l'explosion des réseaux sociaux qui peuvent être considérés comme des associations de fait vont très vite conduire à reconsidérer cette évaluation qui est fondée pour l'essentiel sur le nombre d'associations repérées comme telles dans les guides communaux.

¹ Les chiffres qui suivent sont issus de sources diverses, dont les principales sont l'enquête CNRS-CES (Viviane Tchernonog), les Tableaux harmonisés de l'Economie sociale, 2009 de l'INSEE, l'enquête Vie associative 2010 BVA- DREES et son exploitation par Lionel Prouteau, ACOSS-Stat 2011 et diverses autres enquêtes et études.



La très grande majorité des associations sont de très petites associations locales de bénévoles qui n'existent et ne fonctionnent que parce que quelques bénévoles en ont eu l'initiative et les font vivre. Ces associations sans salarié sont actives dans tous les domaines, mais principalement dans le sport, la culture, les loisirs et la défense des droits et des causes. **Les associations employeuses sont beaucoup moins nombreuses, 165 000 environ qui gèrent 185 000 établissements ou sections d'associations.** Ces associations sont pour l'essentiel actives dans le secteur médico-social, l'insertion et la formation. Comme de nombreuses entreprises du secteur privé, les associations sont très majoritairement des organisations de petite taille: plus de la moitié d'entre elles n'emploient qu'un ou deux salariés à temps plein ou partiel tandis que d'autres ont des budgets considérables et sont de très gros employeurs. Les associations employeuses concentrent l'essentiel des financements publics et privés, les associations sans salarié la plus grande partie du travail bénévole.

23 millions de Français adhèrent à une association

L'adhésion aux associations est le premier niveau d'implication dans la vie associative. En 2010, 45% de la population majeure se dit membre d'au moins une association, soit 23 millions de personnes de 18 ans et plus. Arrivent en tête, de loin, les clubs sportifs (17%), suivis des associations culturelles ou musicales (8%), à but humanitaire (6%), de locataires ou propriétaires (6%)... Si le taux d'adhésion n'a pas augmenté depuis 2002, la multi-adhésion est plus fréquente, puisque 23% des adhérents interrogés sont membres de deux associations et 17% de trois associations ou plus.

16 millions de bénévoles : un bénévolat en plein essor et en mutation

32% des Français âgés de plus de 18 ans exercent une activité bénévole : il existe 16 millions de bénévoles en France en 2010. Les caractéristiques des bénévoles sont très stables d'une enquête à l'autre : le bénévolat est plus faible chez les plus jeunes et les personnes du quatrième âge, plus élevé chez les hommes que chez les femmes (35% contre 28%), plus orienté vers les associations sportives et professionnelles chez les hommes et vers le social, la santé, l'éducation chez les femmes. L'engagement bénévole augmente avec le niveau du diplôme (de 16% pour les sans diplôme à 44% pour les Bac+2 et plus) et avec le revenu du ménage.

Le bénévolat est en plein essor et les Français sont de plus en plus nombreux à souhaiter s'engager : sa croissance en volume² est de l'ordre de 4% par an, ce qui est considérable. Pour autant, **il rencontre aujourd'hui un certain nombre de difficultés qui tiennent d'abord à la formation des bénévoles.** Le développement des associations s'inscrit dans un mouvement de professionnalisation qui conduit les associations à rechercher des bénévoles ayant la formation ou les compétences spécifiques nécessaires à la mise en place de leur projet : la volonté élevée et croissante d'engagement bénévole de nos concitoyens va de pair avec des difficultés signalées de façon récurrente par les associations pour trouver et conserver les bénévoles ayant les qualifications nécessaires pour répondre à leur professionnalisation croissante.

La mobilité plus importante des nouveaux bénévoles – parfois qualifiée par les associations de « zapping » – **tient pour une grande part à des évolutions sociétales** : les nouveaux bénévoles ont désormais tendance à souhaiter maîtriser leur parcours de bénévoles, en diversifiant leurs expériences, en choisissant leurs secteurs d'intervention, en demandant à être plus proches de la définition du projet de l'association et de sa mise en place. L'importante mobilité des nouveaux bénévoles place les associations dans une situation d'autant plus difficile qu'elles ne parviennent pas à intégrer et anticiper ces évolutions.

Les présidents et plus généralement les dirigeants élus sont le plus souvent des hommes, des seniors issus des classes moyennes et supérieures ; les femmes et les jeunes accèdent difficilement aux fonctions de président: 69% des présidents d'associations sont des hommes, 32% ont plus de 65 ans et 63% sont des professions libérales, des cadres supérieurs ou des cadres moyens.

² Mesuré à partir du nombre annuel d'heures de travail bénévole dans les associations

L'absence de renouvellement et de rajeunissement des instances dirigeantes des associations tient en partie aux difficultés objectives pour trouver des dirigeants pour des fonctions bénévoles impliquant des responsabilités parfois lourdes, requérant des qualifications en droit, gestion, animation, communication. Ces dirigeants doivent aussi disposer d'un réseau de relations et pouvoir consacrer un temps important à leurs tâches. Mais le renouvellement est également parfois rendu difficile par des résistances au changement.

Un niveau élevé de l'emploi salarié

1 800 000 personnes exercent une activité salariée dans une association; néanmoins les formes particulières que prend l'emploi salarié dans les associations doivent conduire à apprécier et à utiliser ce chiffre avec nuance. Outre l'importance des emplois précaires, le travail à temps partiel est en effet très développé dans les associations et un certain nombre de salariés exercent aussi une activité salariée dans un autre cadre, public ou privé ; le nombre d'emplois d'insertion y est par ailleurs très élevé. Les ratios qui rapportent l'effectif salarié des associations à l'effectif salarié des secteurs public ou privé sont ainsi trompeurs. **Pour avoir une idée plus juste du volume de l'emploi salarié** dans les associations, et en l'état des statistiques disponibles aujourd'hui sur le travail à temps plein, il convient d'utiliser le niveau de la masse salariale. Cet indicateur pourrait sous-estimer le volume du travail salarié dans les associations dans la mesure où les rémunérations y sont en moyennes plus faibles, mais la qualification et l'âge moyen plus élevés des salariés des associations pourraient compenser cet écart. Les associations employeuses versent 37 milliards d'euros de salaires³, ce qui représente environ **6% de la masse salariale du secteur privé et près de 5% de la masse salariale totale des secteurs public et privé, ce qui est considérable.**

La progression de l'emploi associatif sur les dix années précédant la crise a été très rapide - plus du double de celle de l'emploi salarié total. Elle s'explique à la fois en partie par le fait que les emplois salariés dans les associations sont des emplois de services, qui ont augmenté rapidement dans le pays, y compris dans le secteur privé lucratif, mais aussi par la capacité des associations à développer des projets d'utilité sociale créateurs d'emplois.

L'emploi salarié est très concentré dans le secteur médicosocial qui regroupe près de la moitié de l'emploi salarié dans les associations. Ce secteur compte, comparativement aux autres secteurs, des emplois plus classiques (temps plein, CDI, avec des conventions collectives).

69% des salariés des associations sont des femmes : leur sur-représentation dans les associations tient au fait que les emplois féminins sont plus nombreux dans les services sociaux et dans les services d'aide à la personne ; l'importance des postes de travail à temps partiel dans les associations et le niveau moindre des rémunérations contribuent aussi à expliquer le poids important des salariées. **Le niveau de formation et de qualification des salariés des associations est nettement plus élevé que dans le secteur privé** : 35 % des salariés ont un diplôme supérieur à bac +2 et 47% des salariés des associations sont des cadres, des professions intellectuelles ou des professions intermédiaires.

2010 : une année de rupture dans l'histoire du monde associatif ?

Après 110 ans d'un développement continu de l'emploi salarié dans le secteur associatif, qui a été à un moment tellement élevé qu'il a suscité une curiosité statistique nouvelle de l'Etat et l'a conduit à utiliser les associations comme un outil des politiques de l'emploi, le secteur associatif a connu **fin 2010 une baisse de l'emploi salarié qui s'est poursuivie en 2011**. Même très légère, cette baisse est le signe d'un ralentissement plus important des ressources du secteur associatif.

Le niveau et les formes de l'emploi salarié dans les associations sont très liés au niveau et aux formes des financements publics. Non pas parce l'argent public injecté dans le secteur associatif s'y transformerait directement en emplois, mais parce que **le financement public y exerce un effet de levier** : un euro de financement public génère trois euros de budget associatif, notamment grâce à

³ Bruts ouvriers, hors cotisations patronales



l'importance de la participation bénévole, au caractère non lucratif des associations et au niveau moindre des rémunérations du secteur.

Le recul de l'emploi enregistré depuis fin 2010, même s'il est encore très faible, traduit une rupture majeure dans l'histoire du monde associatif et pourrait augurer une période durable de contraction du secteur associatif à un moment où la demande de solidarité est encore plus forte du fait de la crise.

Des financements d'origine publique et privée en proportion comparables

Le budget cumulé des associations avoisine 70 milliards d'euros, ce qui représente environ **3,5% du Produit intérieur brut**, soit plus que l'hôtellerie et restauration (2,6%) et autant que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire réunies (3,4%).

Les financements des associations sont constitués en parts comparables de financements publics (49%) et privés (51%). Le financement privé provient essentiellement de la participation des usagers au service rendu par l'association, sous formes de cotisations ou de ventes : elle avoisine aujourd'hui 46% du financement total du secteur ; l'autre part des financements privés – les dons et le mécénat – représente environ 5% du financement du secteur associatif.

Le financement public provient essentiellement de l'Etat (11%), des communes (13%), des départements (11%), et des organismes sociaux (9%). Les financements publics toutes formes confondues ont continué d'augmenter en volume dans les années qui précèdent la crise. Cette augmentation (1,6% en moyenne annuelle) a cependant été moins importante que celle des financements privés qui a été deux fois plus rapide (3%) : le développement des activités marchandes des associations, mais aussi les modifications structurelles du champ associatif - qui tiennent à une augmentation relative de la part des associations qui fonctionnent à partir d'une participation des usagers (petites culturelles, de loisirs, associations de défense des intérêts économiques, de développement local ...) - expliquent le processus de privatisation croissante du financement des associations.

Des financements publics en profonde restructuration et désormais en baisse

Dans les années qui précèdent la crise, **le secteur associatif a subi d'importantes mutations en matière de financement public**. S'ils ont continué d'augmenter en volume, les financements publics ont cependant subi de profondes transformations. D'abord, les financements de l'Etat ont considérablement baissé sous plusieurs effets : la décentralisation, le contexte de déficits publics et une réorientation de la politique de l'Etat en direction du monde associatif. Le maintien en volume des financements publics en direction du secteur a tenu pour l'essentiel à la montée en charge des financements des conseils généraux qui ont globalement compensé la baisse des financements de l'Etat jusqu'en 2010. Si le volume des financements publics s'est maintenu, dans les faits le changement de partenariat a bousculé un certain nombre d'associations, notamment dans les secteurs sportifs, culturels et de loisirs et donné lieu à d'importantes restructurations du secteur.

Par ailleurs, les formes des financements publics ont connu d'importantes modifications : les financements de type **subventions**, qui représentaient un peu moins des trois cinquièmes de l'ensemble des financements publics en direction des associations, ont de plus en plus tendance à laisser la place à la commande publique. L'évolution des réglementations au sens large du terme (cadre réglementaire européen, circulaires fiscales) explique pour une part cette transformation progressive des modalités du financement public, mais elle sert aussi d'argument aux collectivités publiques pour justifier les formes des financements accordés. Celles-ci ont une tendance croissante à privilégier la commande publique, notamment les appels d'offres, qui leur permettent de formater l'action des associations en fonction de leurs politiques propres, et d'avoir une plus grande visibilité dans les actions mises en place. La montée en charge des acteurs locaux dans le financement des associations accélère le processus de transformation des subventions en commandes publiques. **Ce recours croissant à la commande publique assèche l'initiative associative, accentue la mise en concurrence entre les associations entre elles mais aussi avec des opérateurs lucratifs, au détriment de l'innovation sociale.**



La crise de 2009 a accéléré ces évolutions : baisse des financements de l'Etat, montée en charge des financements locaux et transformation rapide des subventions en commandes publiques. A ces modifications structurelles du financement public s'ajoute désormais une contraction des budgets publics qui a un impact direct sur les financements aux associations et donc sur l'emploi associatif.

Que font les associations ?

L'impact des associations sur les personnes qui en sont membres ou bénéficiaires et sur les territoires où elles sont implantées n'est guère mesuré et, pour une part, non mesurable.

Les associations, c'est la quasi totalité des structures d'accueil d'urgence aux personnes en détresse. Ce sont aussi les trois quarts de l'hébergement médico-social privé (maisons de retraite, hôpitaux, foyers de jeunes travailleurs, crèches) avec un quasi-monopole pour les personnes handicapées qu'elles aident également à trouver un travail adapté. La part des maisons de retraite associatives est moindre, mais compensée par un réseau dense d'aide à domicile aux personnes âgées dépendantes. Les associations gèrent aussi un lit d'hôpital sur dix et la moitié des crèches.

Les associations, c'est un cinquième des enfants accueillis à l'école, au collège et au lycée, toutes les activités périscolaires, les classes de nature, une grande partie des colonies de vacances.

Les associations, ce sont aussi 250 000 clubs sportifs, des dizaines de milliers d'amicales, des milliers de théâtres, de musées, de salles de concert, des milliers de cinémas, de bibliothèques, des médiathèques, des MJC sur lesquels repose une grande part de l'animation socio-culturelle locale. C'est largement grâce aux associations que la culture, le sport et les loisirs pour tous les âges se sont démocratisés.

Les associations, ce sont aussi des syndicats d'initiative, des services de transports, du tourisme social. Elles assurent aussi efficacement une part importante de la formation professionnelle et de la réinsertion des chômeurs.

Les associations, ce sont encore les associations professionnelles qui déterminent et font respecter une déontologie ; sans elles la justice devrait intervenir partout ; sans les associations de défense des intérêts les plus divers, l'Etat aurait du mal à arbitrer, à déterminer le bien public. Car associations et Etat construisent ensemble l'intérêt général.

Enfin, en détectant les besoins sociaux émergents et en défendant les causes les plus diverses (l'environnement, l'éducation à l'école), elles sont des agents actifs du changement des mentalités et de la société.

Pour en savoir plus :

<http://www.associations.gouv.fr/>

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=eco-sociale®_id=99

http://addes.asso.fr/rubrique.php3?id_rubrique=9

